

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1870 :

Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

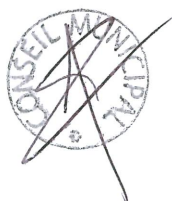
ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Accusé de réception en préfecture
97420 SAINT-PIERRE 20250311-37-1870-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception en préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE

Affaire n°37/1870 : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Service Sénior - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le label ville « Ami des Aînés » permet de valider et valoriser la qualité des politiques publiques des collectivités en prenant en compte le vieillissement de la population sur leur territoire.

Ce titre permet de :

Mettre en lumière les bonnes initiatives et les actions innovantes à l'égard des aînés,

Soutenir le vieillissement actif et en bonne santé grâce à l'amélioration de l'environnement social et des habitats du territoire.

Une ville amie des aînés est une communauté qui s'engage à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Cela inclut la mise en place de services et d'infrastructures qui favorisent l'autonomie, la participation sociale et le bien-être des seniors.

Avec l'amélioration de l'état de santé général de la population, les « Aînés » sont de plus en plus nombreux dans les villes.

La Ville de Saint Pierre ambitionne d'obtenir le titre de Ville Amie des Aînés, après procédure de labellisation délivré par RFVAA.

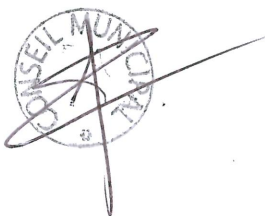
En amont d'une labellisation, il est nécessaire d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Saint-Pierre à l'association RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés) pour un montant annuel de 1 000 € financée sur la Ligne budgétaire : 4238 6281 174 RE25000013

- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250311-37-1870-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025